



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 5 juillet 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 5 juillet 2022 à 19h00.

| | |
|------------------------------|------------------|
| Présents : M. Jacques Ricard | Maire |
| M. Denis Blais | Conseiller no.1 |
| Mme Marlène Doroftei | Conseillère no.2 |
| Mme Claudette Macameau | Conseillère no.3 |
| Mme Véronique Drouin | Conseillère no.4 |
| Mme Chantal Provencher | Conseillère no.5 |
| Mme Solange Gamache | Conseillère no.6 |

Le quorum étant satisfait, M. Jacques Ricard, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h05., M. Jacques Ricard, maire préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.91-2022 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en déplaçant le point 4.5 au point 7.9 pour en faire une résolution.



Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 5 juillet 2022 à 19h00 en présentiel

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 7 juin 2022
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 PPA-CE (Aide à la voirie - circonscription électorale - subvention)
 - 4.2 PPA-ES (Aide à la voirie – ministère des Transports - subvention)
 - 4.3 MAMH - \$ Programme de compensations taxes des terres publiques
 - 4.4 MAMH – \$ Programme Péréquation
 - 4.5 CAPAC – Demande de commandite ou dons
 - 4.6 CIMA - Dépôt de l'Étude de faisabilité (Remplacement petite station de pompage)
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de juin 2022 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**

Résultat de l'Assemblée de consultation publique portant sur le Premier projet de règlement 07-2022 modifiant le Règlement de zonage 03-2022 tenue le 5 juillet à 18h00
7. **Résolutions**
 - 7.1 Rencontre Ville La Sarre – Participation à Étude de faisabilité
 - 7.2 Transport Québec – Programme d'aide à la voirie -Volet Soutien
 - 7.3 Artcad – Demande Plan & Devis – Programme Primada
 - 7.4 Dossier vacances accumulées
 - 7.5 Transport Adapté 2022- cotisation

- 7.6 Kemira – Commande Alun
- 7.7 Embauche personnel entretien fleurs
- 7.8 Demande commandite – Tournoi golf a Duparquet – Double Féminin

8. LOISIRS

9. URBANISME

10. SUIVI

11. PAROLE AU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

RÉS.92-2022 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 7 JUIN 2022

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 7 juin 2022.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 PPA-CE (Aide à la voirie - circonscription électorale - subvention)

Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie, circonscription électorale de l'Abitibi-Ouest, et à la suite de recommandation de la députée, Mme Suzanne Blais, le ministère des Transports nous accorde une aide financière de 20 000\$ pour des travaux d'améliorations de nos chemins de villégiature pour l'année 2022.

4.2 PPA-ES (Aide à la voirie – ministère des Transports - subvention)

Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie, enveloppe pour des projets d'envergure ou supra municipaux, le ministère des Transports nous accorde une aide financière de 30 000\$ pour des travaux d'améliorations de nos chemins de villégiature échelonnée sur trois années budgétaires.

4.3 MAMH - \$ PROGRAMME DE COMPENSATIONS TAXES DES TERRES PUBLIQUES

Correspondance du MAMH, nous informant que la ville se verra déposer dans son compte un montant de 20 311\$ dans le cadre du Programme de compensations tenant lieu de taxes des terres publiques pour l'année 2022. Somme \$ identique à celle budgété lors du budget 2022

4.4 MAMH – \$ PROGRAMME PÉRÉQUATION

Correspondance du MAMH, nous informant que la ville se verra déposer dans son compte un montant de 4 891\$ dans le cadre du Programme de péréquation pour l'année 2022. Somme \$ identique à celle budgété lors du budget 2022

4.5 CAPAC (REPORTÉ AU POINT 7.9)

4.6 CIMA - DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ (REMPLACEMENT PETITE STATION DE POMPAGE)

Dépôt au conseil de ville de l'étude de faisabilité pour le remplacement du poste de pompage du Moulin prévu en 2023. Une présentation via zoom de l'étude aura lieu prochainement pour la présentation des options proposées. Celles-ci seront rapportées au conseil afin de procéder à la prochaine étape qui sera de demander des plans & devis pour la recommandation retenue.

RÉS.93-2022 5. FINANCES
5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2022 :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Le montant des comptes à payer : | 30 965,13 \$ |
| Le montant des salaires : | 19 162,12 \$ |
| Les prélèvements autorisés : | 37 627,17 \$ |

Proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE PREMIER PROJET RÈGLEMENT 07-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 03-2022 AYANT EU LIEU LE 5 JUILLET 2022 DE 18H À 19H

Objet : modification de la grille de spécification de la zone MX-5 afin d'ajouter au point 4.12 Usage spécifiquement l'autorisation de "Garage non commercial et entrepôt non industriel"

Résultat de l'assemblée : Aucune personne ne s'est présentée

7. RÉOLUTIONS

RÉS. 94-2022 7.1 PROJET ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR REGROUPEMENT DE CERTAINS SERVICES - SSI

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE la ville de Duparquet désire participer avec d'autres municipalités à un projet d'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – MISE EN COMMUN DES RESSOURCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, appuyé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et quelle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la ville de Duparquet s'engage à participer au projet d'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ –MISE EN COMMUN DES RESSOURCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil de la ville de Duparquet nomme la Ville de La Sarre organisme responsable du projet.

RÉS. 95 -2022 7.2 TRANSPORT QUÉBEC – PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE -VOLET SOUTIEN

Résolution type

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Duparquet
tenue le mardi 5 juillet 20 22.

Sont présents :

formant quorum sous la présidence de M. Jacques Ricard, maire de la ville de Duparquet.

Est (sont) également présent(s) : M. Denis Blais conseillère #1, Mme Véronique Drouin, conseillère # 2, Mme Claudette Macameau, conseillère #3, Mme Marlène Doroftei, conseillère # 4 Mme Chantal Provencher conseillère #5, Mme Solange Gamache conseillère #6

➤ Titre du projet : Traitement de surface double sur les chemins du Moulin et du Camping - projet 685280

➤ Résolution numéro 95-2022

ATTENDU QUE La ville de Duparquet a pris connaissance des modalités d’application du volet Soutien du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l’aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE La ville de Duparquet s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE La ville de Duparquet choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

- l’estimation détaillée du coût des travaux;
- l’offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l’entrepreneur retenu (appel d’offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M./M^{me} Mme Chantal Poirier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin,

appuyée par le conseiller M. Denis Blais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Duparquet autorise la présentation d’une demande d’aide financière pour

les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d’application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Chantal Poirier est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Copie certifiée conforme

Ce ____ jour de _____ 20 ____.

Maire ou mairesse

Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)

Ministère des Transports

V-3274-3 (2021-09)

RÉS. 96-2022 7.3 PROGRAMME D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (PRIMADA), AMÉLIORATION DE L’ACCESSIBILITÉ DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX (DOSSIER 2021152)

Compte tenu que la ville de Duparquet a déjà été retenue pour l’octroi d’une aide financière dans la demande citée en objet;

Compte tenu que la ville de Duparquet est allée en appel d’offre sur invitation pour des services professionnels d’architecture demandant des soumissions pour la conception de plans et devis et que ces offres ont été déposés au conseil; .

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais, et unanimement résolu de retenir les services de la Firme Artcad pour :

- La conception d’une rampe d’accès universel extérieure conforme au cout de 5 000\$
- Réfection des blocs sanitaires et accès universel conforme au cout de 6000\$

RÉS. 97-2022 7.4 DOSSIER VACANCES ACCUMULÉES

Considérant qu’il y a eu une mauvaise configuration du système informatisé de la paie, dont le calcul des vacances s’accumulait de façon défavorable à un employé et ce, sur une période de 4 ans.

Il est donc proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, et unanimement résolu de rembourser l'écart cumulative de 972\$ à l'employé #34 et de réajuster le système correctement.

RÉS. 98-2022 7.5 TRANSPORT ADAPTÉ -ADHÉSION 2022

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu de reconduire notre adhésion au transport adapté pour l'année 2022 au montant de 4 469\$.

RÉS. 99-2022 7.6 KEMIRA – COMMANDE ALUN

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la dépense annuelle d'alun pour les étangs.

RÉS.100-2022 7.7 EMBAUCHE PERSONNEL ENTRETIEN FLEURS

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, et unanimement résolu d'engager à contrat une personne pour le nettoyage des plates-bandes de fleurs du Centre des loisirs et du terre-plein coin des Pionniers pour l'été 2022

RÉS. 101-2022 7.8 DEMANDE COMMANDITE – TOURNOI GOLF A UPARQUET– DOUBLE FEMININ

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu de commanditer le double féminin pour une somme de 50\$.

RÉS. 102-2022 7.9 CAPAC – DEMANDE DE COMMANDITE OU DONS

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser un don pour une somme de 50\$.

**RÉS.103-2022 8. URBANISME
8.1 ADOPTION DU SECOND PROJET RÈGLEMENT
07-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 03-2022**

Objet : modification de la grille de spécification de la zone MX-5 afin d'ajouter au point 4.12 Usage spécifiquement l'autorisation de "Garage non commercial et entrepôt non industriel"

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement 07-2022, modifiant le règlement de zonage 03-2022.

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.104-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h24.